



**HAL**  
open science

# CRÉATION ET GESTION D'UN TEMPOREL HYDRAULIQUE: LES ÉTANGS ET LES PÊCHERIES DE MORIMOND (XII<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES)

B. Rouzeau

► **To cite this version:**

B. Rouzeau. CRÉATION ET GESTION D'UN TEMPOREL HYDRAULIQUE: LES ÉTANGS ET LES PÊCHERIES DE MORIMOND (XII<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES). Cîteaux Commentarii Cistercienses, 2013, 64 (1-2), p. 89-113. hal-03338921

**HAL Id: hal-03338921**

**<https://hal.science/hal-03338921>**

Submitted on 21 Sep 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

# CRÉATION ET GESTION D'UN TEMPOREL HYDRAULIQUE : LES ÉTANGS ET LES PÊCHERIES DE MORIMOND (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES)

Benoît ROUZEAU

La pêche était une activité essentielle au Moyen Âge<sup>1</sup>. Les laïcs comme les religieux en consommaient les produits, car ils suivaient les commandements de l'Église. Les usages cisterciens, en reprenant la règle de saint Benoît, favorisaient eux aussi la consommation de poisson, la viande étant réservée aux malades. Or le poisson de mer n'arrivait que difficilement dans les marges orientales du royaume de France, et encore uniquement sous forme de poissons salés ou séchés. La création de nouvelles zones de pêche à l'intérieur des terres, conjuguée à l'introduction de la carpe en provenance d'Europe centrale, permit au poisson d'eau douce de prendre une place prépondérante dans l'alimentation<sup>2</sup>. C'est pourquoi les cisterciens, selon leur première législation, pouvaient accepter des cours d'eau pour pêcher pour leur usage propre<sup>3</sup>.

---

## ABRÉVIATIONS

- ADHM** Archives Départementales de la Haute-Marne, Chaumont.
- BENOÎT** Paul BENOÎT, « La carpe dans l'Occident médiéval », dans *Dans l'eau, sous l'eau. Le monde aquatique au Moyen Âge*, éd. Danièle JAMES-RAOUL, Claude THOMASSET, 2002, p. 227-236.
- BERTHIER** Karine BERTHIER, « La gestion des étangs de l'abbaye de Cîteaux aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *Cîteaux – Comm. cist.* 57 (2006), p. 281-293.
- FLAMMARION** *Les actes de Morimond au XII<sup>e</sup> siècle*, éd. Hubert FLAMMARION, à paraître.
- Pêches et Pisciculture...** *Pêche et pisciculture en eau douce : la rivière et l'étang au Moyen Âge*, dir. Paul BENOÎT, Olivier MATTEONI, CD-Rom, Lille 2004.
- ROUZEAU** Benoît ROUZEAU, *Le patrimoine hydraulique et industriel de l'abbaye cistercienne de Morimond entre la fondation et la Guerre de Trente Ans : énergies et matériaux d'après les sources écrites et archéologiques*, thèse dactylographiée, dir. Paul BENOÎT, Université Paris-1 2008, 3 vol. [Les actes cités sont édités dans le vol. 3].
- RUFFIE** Marc-Olivier RUFFIE, *Le patrimoine hydraulique de l'abbaye de Mazière (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, mémoire de maîtrise dactylographié, dir. Catherine VERNA, Université Paris-8 1999.

<sup>1</sup> *Pêches et Pisciculture...* ; BENOÎT ; Isabelle GUERIN, *La vie rurale en Sologne aux XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris 1960, p. 131-155 ; Auguste THOMAZI, *Histoire de la pêche des âges de la pierre à nos jours*, Paris 1947 ; Catherine BENOÎT, *Étangs de la Dombes au Moyen Âge, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris 1992.

<sup>2</sup> *Production alimentaire et lieux de consommation dans les établissements religieux au Moyen Âge et à l'époque Moderne*, dir. Benoît CLAVEL, Amiens 2006 ; BENOÎT ; BERTHIER, p. 282.

<sup>3</sup> *Exordium parvium*, XV, 11 (*Narrative and Legislative Texts from Early Cîteaux*, éd. Chrysogonus WADDELL (Cîteaux – Comm. cist., Studia et Documenta 9), Brecht 1999, p. 254.

Les moines blancs reçurent donc un nombre important de donations concernant l'eau et ses différents usages, notamment des étangs, aux fonctions multiples : pisciculture, meunerie, drainage, réserve d'énergie, bassins de retenue. Comme les autres, les moines de Morimond disposèrent d'un riche patrimoine hydraulique<sup>4</sup>.

La présente recherche s'inscrit dans les prospections menées sous la direction de Paul Benoît dans le quart nord-est de la France sur des sites hydrauliques d'abbayes, de granges, de moulins et d'étangs<sup>5</sup>. Ce travail a été permis par un dépouillement systématique de la série 8 H des archives départementales de la Haute-Marne dans laquelle une grande partie des originaux sont conservés. Il s'est doublé de la transcription d'un inventaire de la fin du XV<sup>e</sup> siècle conservé à la Bibliothèque de Bourbonne-les-Bains pour reconstituer les pièces manquantes du chartrier<sup>6</sup>. Les sources originales des dépôts d'archives nationaux comme des départements voisins ont aussi été utilisées<sup>7</sup>. La lecture du chartrier fait apparaître d'abord une volonté de développer un patrimoine hydraulique par des achats, des échanges et des ventes. Sa gestion et sa défense constituèrent un enjeu à la fin du Moyen Âge.

## I. LE CORPUS DES ACTES SUR LA PÊCHE

Dès la fondation, les moines de Morimond reçurent des donations dans lesquelles les eaux occupaient une place importante. Le corpus des actes sur la pêche du XII<sup>e</sup> siècle au XV<sup>e</sup> siècle comprend 106 mentions directes ou indirectes, principalement aux XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (Fig. 1).

Siècles	XII <sup>e</sup>	XIII <sup>e</sup>	XIV <sup>e</sup>	XV <sup>e</sup>
Nombres d'actes	53	30	48	7

Fig. 1. Les actes de Morimond concernant la pêche à l'époque médiévale.

<sup>4</sup> Cet article est issu de ma thèse (ROUZEAU, vol. 2). Sur Morimond, voir : *L'abbaye cistercienne de Morimond, histoire et rayonnement*, dir. Georges VIARD, Langres 2005 ; Hubert FLAMMARION, Benoît ROUZEAU, Georges VIARD, *Morimond quatrième fille de Cîteaux*, Langres 2010 ; FLAMMARION.

<sup>5</sup> Paul BENOÎT, Karine BERTHIER, Joséphine ROUILLARD, *Hydraulique monastique en Bourgogne, Champagne et Franche Comté*, Programme collectif de recherche, rapport d'activité 1996-1998, s. l. 1998.

<sup>6</sup> Bourbonne-les-Bains, Bibliothèque Municipale, manuscrit 1 (1476-1486).

<sup>7</sup> Archives Nationale, JJ 70 fol. 48<sup>v</sup> (confirmation par Philippe VI d'un accord entre l'abbaye et Jean de Choiseul en 1336) ; Bibliothèque nationale de France, Nouvelles acquisitions françaises 22376, fol. 1-119 (actes originaux des évêques de Langres en faveur de l'abbaye concernant La Villeneuve-en-Angoulancourt, XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) ; Moreau 822, fol. 43-47<sup>v</sup> (notes manuscrites sur l'histoire de l'abbaye avec quelques extraits et analyses d'actes, XVIII<sup>e</sup> siècle) ; Lorraine 717, fol. 118 et 173 (archives du Parlement de Metz, notices d'actes concernant Aigremont, Bulgnéville, Dômes, Morimond et Vaudainvilliers, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) ; Archives Départementales de la Meuse, B 2581-2601 (registre de compte de la baronnie de Choiseul, 1485-1525).

On peut regrouper ces actes en trois ensembles, les droits sur l'eau, les pêcheries de rivière et les pêcheries d'étangs. Une partie de ces donations utilise une formule stéréotypée : *NN dedit usariam in totam terram suam de [...] tam in terris, pratis et sylvis quam in aquis et in aliis pertinentiis suis*. L'eau est alors citée au même titre que les forêts, les prés et les terres. Ces donations ou confirmations se rencontrent surtout au XII<sup>e</sup> siècle et disparaissent dans le premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle. À quoi renvoie ce terme d'« eaux » que l'on retrouve d'une manière générale dans toutes les chartes du XII<sup>e</sup> siècle accordées aux Cisterciens ? Il pouvait s'agir de points d'eau, de sources, de fontaines pour le bétail et les hommes localisés dans le terroir donné voire d'un ru, les cours d'eau plus importants faisant pour leur part l'objet d'une mention spécifique. Il est vraisemblable que la pêche n'avait pas lieu partout.

Le second groupe d'actes est plus précis avec des donations de pêcheries en rivière (*piscarie*) dès le début du XII<sup>e</sup> siècle. Leur localisation sur les cours d'eau n'est pas précisée<sup>8</sup>.

## II. UNE PRÉPONDÉRANCE DE LA PÊCHE EN ÉTANG ?

### 1. Des acquisitions centrées sur les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles

Le troisième ensemble est constitué par cinquante-six actes évoquant les étangs, qui ne renseignent pas toujours leur fonction piscicole<sup>9</sup>. Les mentions sont plus précises et nombreuses aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, avec dans les actes, des achats et des échanges d'étangs<sup>10</sup>. Le mode d'acquisition des étangs apparaît assez varié, par donations ou achats. Les moines construisirent aussi certains étangs près de l'abbaye et dans leurs granges. D'autres encore apparaissent dans des mentions tardives sans que l'on sache s'ils ont été reçus en aumône, achetés ou construits.

Les moines reçurent dans certains cas des donations partielles qui ne concernaient que des droits, sans la propriété de l'étang. En 1203, Renard, seigneur de Choiseul confirma ainsi que Morimond pouvait pêcher dans l'étang en aval d'Aigremont huit jours avant et huit jours après le Chapitre général<sup>11</sup>. Cette concession était liée à l'afflux des abbés et de leurs suites venus des filles de Morimond à l'occasion du Chapitre général, Morimond étant un point de passage obligé pour un grand nombre d'abbayes filles du monde germanique<sup>12</sup> : au début du XIII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye du Bassigny possédait quatre-vingt-deux filles en terre

<sup>8</sup> ADHM, 8 H 27, Rosière n° 9. La localisation de ces emplacements sur les cours d'eau reste difficile dans la plupart des cas du fait du silence des sources sur ce type de données.

<sup>9</sup> Confirmation de la donation du droit de pêche dans l'étang sous Aigremont, ADHM, 8 H 6.

<sup>10</sup> En 1302, les moines de Morimond donnèrent 400 livres tournois pour le don de l'étang fait quelques jours plus tôt par le seigneur de Choiseul, ADHM, 8 H 33, Vrécourt (ROUZEAU, n° 612).

<sup>11</sup> ADHM, 8 H 11, Colombey n°1 (ROUZEAU, n° 269).

<sup>12</sup> En allant de Freising à Cîteaux en 1158, Otton aurait fait un détour pour passer par son ancienne abbaye de Morimond (Louis DUBOIS, *Histoire de l'abbaye de Morimond*, Paris 1852, p. 127-128).

d'Empire et au-delà<sup>13</sup>. Ce type de donations concerna beaucoup d'autres abbayes cisterciennes : Fontenay obtint par exemple l'autorisation de pêcher dans un étang deux jours et deux nuits avant les Rameaux en 1196<sup>14</sup>. Ces droits limités dans le temps montrent aussi la volonté des seigneurs de conserver un patrimoine déjà existant, source pour eux de revenus, comme à Rosière où une terre fut donnée aux moines, partiellement en 1212 puis en 1214 dans son intégralité, *excepto stagno*<sup>15</sup>.

Les premiers étangs mis en place par les moines, entre le milieu du XII<sup>e</sup> et 1184, furent situés en amont de l'abbaye. Certains étaient alors désignés comme « étang neuf »<sup>16</sup>. Cette expression indique une construction neuve ou une très grosse réfection et se retrouve à plusieurs reprises sans que l'on sache parfois lequel des quatre étangs est mentionné. Par la suite, ce vocable fut utilisé pour désigner des étangs rattachés à des granges, comme en 1210, à Génichaux<sup>17</sup>. En 1260, les moines reçurent au dessus du moulin à foulon que Morimond possédait à Colombey un emplacement pour y établir un étang, sans doute celui de Bonnencontre<sup>18</sup>. La confirmation de la construction apparut deux ans plus tard dans les textes, avec l'expression « étang neuf »<sup>19</sup>. Ces trois étangs situés en aval de l'abbaye semblent donc avoir été en place juste après le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (Fig. 2).

Parallèlement, l'abbaye acquit d'autres étangs situés plus loin. Elle reçut en 1239 celui de Blévaucourt<sup>20</sup>. Elle en acheta un autre en aval de Sauvville en 1297<sup>21</sup>. De nombreuses petites acquisitions de terrains situés à côté et en aval des étangs permirent ensuite aux moines de ne pas avoir à dédommager les détenteurs ou les occupants de parcelles inondées en cas de crue.

Dans d'autres cas, la possession d'un étang par les moines n'est documentée qu'*a posteriori*, de manière adventice. On apprend ainsi qu'un étang existe à la grange d'Angoulaincourt en 1262<sup>22</sup>. Lorsque cette grange fut transformée en village en 1311 en association avec le futur roi Louis X, alors comte de Champagne, l'acte de fondation de Villeneuve signala que s'y trouvaient deux étangs et un vivier<sup>23</sup>. Le document relatant la fondation d'une autre ville neuve à l'emplacement de deux granges, Grandrupt et Levécourt en 1285, mentionne lui aussi un étang<sup>24</sup>.

<sup>13</sup> Anselme DIMIER, « Morimond et son empire », *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres* 5 (1959), p. 45-80.

<sup>14</sup> David COUTISSON, *Le temporel de l'abbaye de Fontenay : aspects hydrauliques et industriels (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, mémoire de maîtrise dactylographié, dir. Paul BENOÎT, Université Paris-1 1999, p. 117.

<sup>15</sup> ROUZEAU, n° 292 et 296.

<sup>16</sup> LAMMARION, n° 33, 38, 101, 130 et 162.

<sup>17</sup> *Ibid.*, n° 288.

<sup>18</sup> *Ibid.*, n° 436.

<sup>19</sup> *Ibid.*, n° 451.

<sup>20</sup> *Ibid.*, n° 342.

<sup>21</sup> *Ibid.*, n° 587.

<sup>22</sup> *Ibid.*, n° 450. Dans les actes de l'abbaye les viviers sont plus petits que les étangs.

<sup>23</sup> *Ibid.*, n° 659.

<sup>24</sup> ADHM, 8 H 9, Levécourt (FLAMMARION, n° 619).



Fig. 2. Étendue de l'étang de Bonnencontre, 2005. (Benoît Rouzeau)

D'autres étangs sont mentionnés tardivement, dans les baux des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Dans tous les cas, ils sont localisés dans une grange créée dès le XII<sup>e</sup> siècle. C'est le cas de Belfays (dans un bail de 1670), de Génichaux et de Fraucourt (en 1690). Il est possible qu'une partie de ces étangs soit de construction médiévale. L'étang de la grange de Villet-Fontaine connut une évolution originale. Il fut acheté par un prieuré féminin de l'ordre de Cîteaux qui occupa la grange de Dôme cédée par Morimond en 1610, puis il réintégra le domaine de Morimond en 1695 quand l'établissement de religieuses fut dissout<sup>25</sup>.

En définitive, sur les vingt et un étangs que Morimond possédait à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (Fig. 3), seuls quatre furent donnés aux moines. Les moines en construisirent sept. L'origine des sept derniers reste inconnue, mais leur proximité avec des granges de l'abbaye nous incite à y voir la main des Cisterciens. Par la suite, au XIV<sup>e</sup> siècle, ceux-ci achetèrent deux étangs. Enfin, un fut construit en 1635 (Fraucourt) et un autre racheté comme vient de le signaler.

## 2. Des implantations liées à l'abbaye et aux granges.

L'abbaye possédait donc à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle vingt et un étangs dans d'un rayon de 25 km. Onze étaient localisés à moins de 2 km de l'enclos abbatial et

---

<sup>25</sup> ADHM, 8 H 13, Dôme.

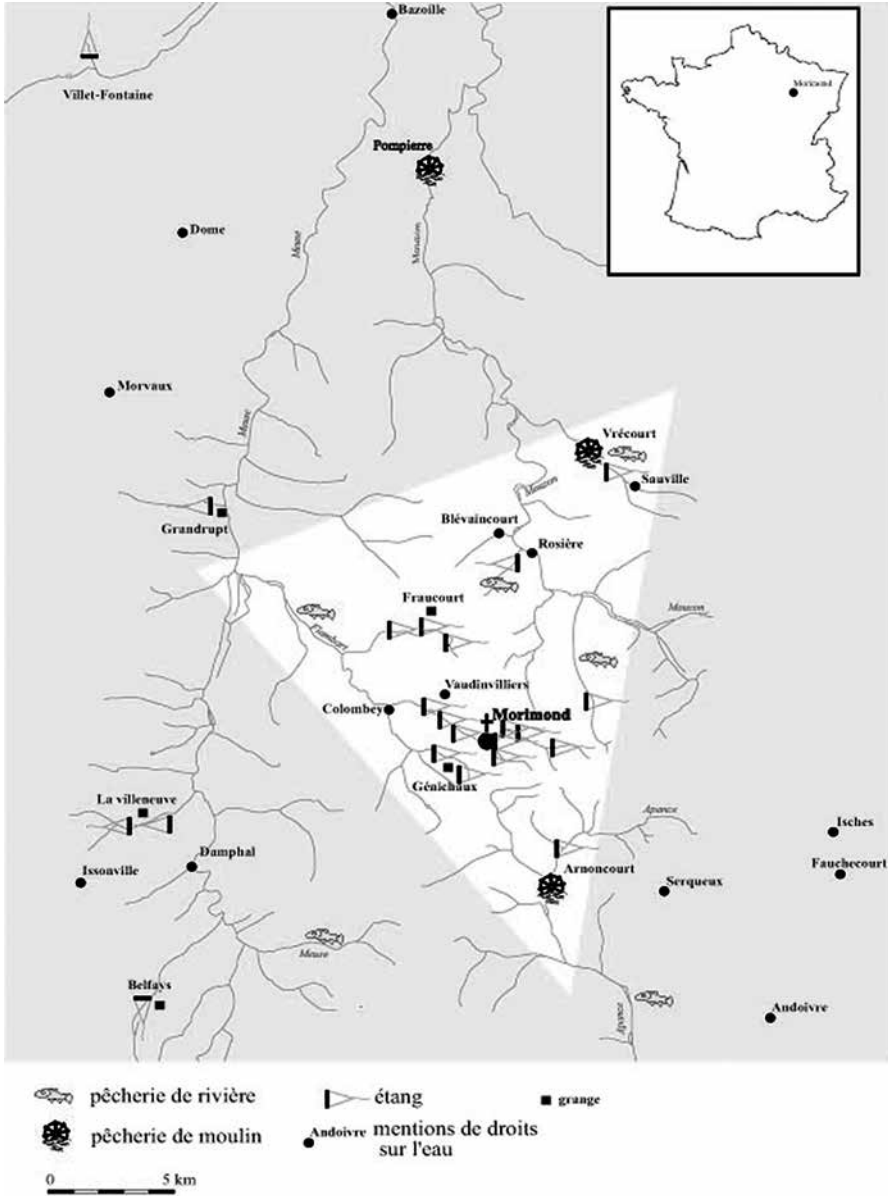


Fig. 3. Les lieux de pêche de l'abbaye de Morimond au XIVe siècle. (Benoît Rouzeau)

avaient une superficie faible, excepté le Grand Étang de l'abbaye ; parmi eux, sept étaient groupés autour du monastère et leur superficie totale dépassait à peine les 100 hectares, dont une dizaine pour le Grand Étang<sup>26</sup>.

À Cîteaux, avec un nombre de pièces d'eau assez proches, l'organisation était radicalement différente. Dix-huit étangs (soit les trois quart) étaient implantés dans un rayon de moins de 5 km de l'abbaye, le domaine piscicole atteignant 305 hectares. D'autres abbayes possédaient aussi de nombreux étangs au XIV<sup>e</sup> siècle : Maizière dix-huit dans un rayon de 10 kms<sup>27</sup>, Montier-en-Argonne treize (dont neuf à proximité de l'enclos), Boulancourt dix<sup>28</sup>. La possession d'étangs piscicoles était aussi la norme pour les abbayes cisterciennes d'Angleterre<sup>29</sup>. En revanche, d'autres monastères possédaient beaucoup moins d'étangs, comme La Bussière (cinq), ou Theuley (six) à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup>.

Cet intérêt pour les étangs s'explique parce que leur installation augmente la production d'algues, principalement à la fin de l'hiver, période de frai pour certaines espèces. Ces algues créent donc un milieu plus favorable au développement des poissons que dans un simple cours d'eau non aménagé<sup>31</sup>.

### 3. Que pêchait-on dans les étangs du Bassigny ?

À Morimond, l'activité de pêche en étang n'est documentée en tant que telle qu'à partir de 1497. Les comptes de la châtellenie de Choiseul indiquent que cette année-là, le receveur du seigneur Jean de Baudricourt acheta à Morimond des alevins de brochets pour 18 livres, 13 sous et 4 deniers tournois. Pour leur part, les moines lui achetèrent la même année 2300 alevins de carpes pêchés dans deux étangs seigneuriaux pour empoissonner les leurs, au prix de 8 livres tournois le millier<sup>32</sup>. Cette collaboration entre les moines de Morimond et la châtellenie voisine pour gérer leurs exploitations piscicoles respectives ressemble, à une échelle

<sup>26</sup> BERTHIER, p. 288.

<sup>27</sup> RUFFIE ; BENOÎT, p. 231.

<sup>28</sup> Ludovic BENOÎT, *L'abbaye cistercienne de Montier-en-Argonne. Economie, techniques et société (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, mémoire de maîtrise dactylographié, dir. Simone ROUX, Catherine VERNA, Université Paris-8 1997, p. 179 ; Marie-Caroline DELVAU, *Le temporel de l'abbaye Notre dame de Boulancourt (1120-1320)*, mémoire de maîtrise dactylographié, dir. Robert FOSSIER, Paul BENOÎT, Université Paris-1 1993, p. 110.

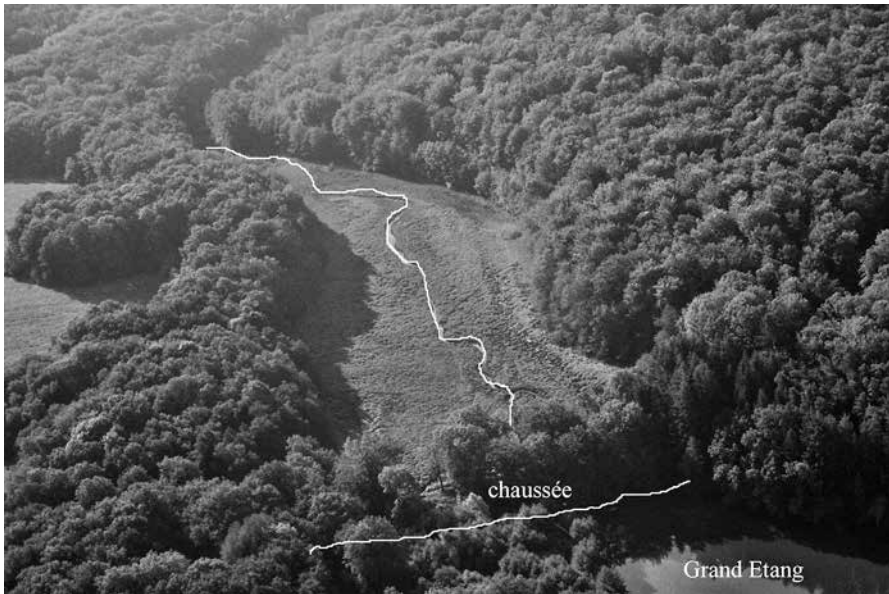
<sup>29</sup> James BOND, « Monastic Fisheries », dans *Medieval Fish, Fisheries and Fishponds in England*, éd. Michael ASTON (British Archeological Reports, British Series 182), Oxford/Londres 1988, p. 69-113.

<sup>30</sup> Marie-Aude MATIGNON, *Patrimoine et aménagements hydrauliques de l'abbaye de la Bussière-sur-Ouche au Moyen Âge*, mémoire de maîtrise dactylographié, dir. Paul BENOÎT, Université Paris-1 1997, p. 117 ; Éloïse BERTHAUD, *L'abbaye de Theuley, exemple d'hydraulique cistercienne au Moyen Âge*, mémoire de maîtrise dactylographié, dir. Paul BENOÎT, Université Paris-1 1999, p. 141.

<sup>31</sup> Paul BENOÎT, Karine BERTHIER, Joséphine ROUILLARD, *L'eau de la Seine : mille ans d'histoire (VIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, rapport du Piren Seine, 2005, [www.sisyphe.upmc.fr/piren/webfm\\_send/245](http://www.sisyphe.upmc.fr/piren/webfm_send/245) (consulté le 14/06/2013).

<sup>32</sup> ROUZEAU n° 1048 ; Hélène OLLAND, *La baronnie de Choiseul à la fin du Moyen Âge. 1485-1525*, thèse dactylographiée, Université Nancy-2 1980.





**Fig. 4.** L'étang Jean Le Maître laissé en « regain », avec en aval le Grand Étang. (Benoît Rouzeau)

moindre, aux échanges d'alevins de carpes entre Cîteaux et le duc de Bourgogne à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle pour empoissonner leurs étangs respectifs<sup>33</sup>.

Il faut ensuite attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour avoir des informations sur ce type de pêche à Morimond. Il était alors concentré dans la dizaine d'étangs proches de l'abbaye. Les retenues les plus éloignées n'étaient alors plus en état ou avaient été remises en culture ou en pâture : ainsi à Fraucourt en 1797, la chaussée de l'étang supérieur était recouverte d'arbres et l'ancien étang du moulin à blé avait été transformée en pré (Fig. 4)<sup>34</sup>. Au total, à la veille de la Révolution, quatre étangs avaient été remis en culture et ils le sont encore de nos jours<sup>35</sup> (Fig. 5). Il arrivait aussi qu'une retenue devienne une pâture provisoire pendant des travaux de réparation de la chaussée, ce qui est encore courant aujourd'hui.

Un livre de compte de l'abbaye entre 1761 et 1771 fournit des informations sur la pêche. Les étangs étaient pêchés tous les deux à trois ans en moyenne. Mais certains l'étaient jusqu'à trois fois l'an. Dans le premier cas, il s'agit vraisemblablement d'une pêche pour la vente, une fois le poisson arrivé à maturité. Dans le second, les prélèvements rapprochés semblent indiquer des transferts d'alevins. De

<sup>33</sup> BERTHIER, p. 288 ; Corinne BECK, *Les eaux et forêts en Bourgogne ducal (vers 1350-vers 1480). Société et biodiversité*, Paris 2008, p. 266.

<sup>34</sup> ADHM, 8 H 73 (atlas des biens de l'abbaye).

<sup>35</sup> *Ibid.*

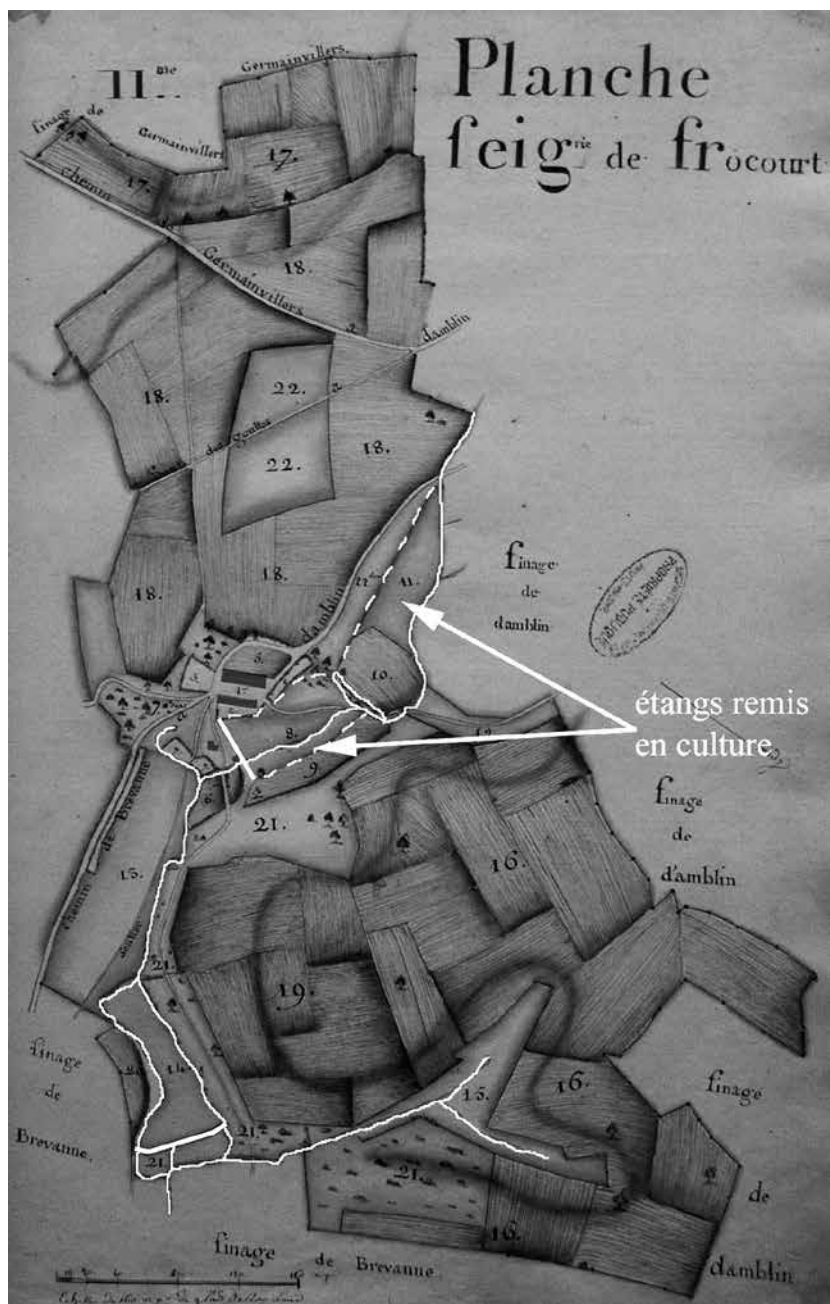


Fig. 5. Deux des trois étangs de la grange de Fraucourt transformés en pré. (Atlas des biens de l'abbaye, 1784-1787, ADHM 8H72).

fait, en 1762-1763, les prises de l'étang de Romain-aux-Bois servirent à empoisonner le Grand Étang et l'étang de la Ferrasse. La même année, celui du Vieux-Lavoir fut vidé pour empoisonner l'étang de Génichaux, qui lui-même servit ensuite à peupler celui du Rateau à Fraucourt. Cette mobilité du poisson est aussi confirmée par la présence d'un lieu de stockage dans l'abbaye, qui permettait d'avoir du poisson disponible toute l'année au moment désiré pour les jours de maigre et de vendre le poisson au moment le plus opportun<sup>36</sup>.

Le tableau ci-dessous (Fig. 6) présente le bilan des pêches et des empoisonnements avec les différentes espèces. Ce tableau permet d'observer que quatre variétés principales étaient pêchées : la carpe, le brochet, la tanche et la perche. Les comptes précisent aussi quand il s'agit d'alevins. À côté de milliers d'alevins, on trouve des mères carpes, de jeunes brochets, des brochetons et des « aiguillons de brochets de petite taille ». Le terme de « remise » désigne les transferts de poissons entre les étangs de l'abbaye<sup>37</sup>.

Un histogramme (Fig. 7), permet d'avoir une vue globale de la pêche, toutes espèces confondues. En 1762-1763, 14 552 poissons furent pêchés dont 3400 pour être remis dans les étangs monastiques. Le minimum correspond à l'année 1770-1171, où seules 1909 unités furent capturées. L'espèce la plus pêchée était la carpe, avec un maximum de 3441 prises et un minimum de 983. Le brochet, considéré comme une espèce noble, apparaît en moins grand nombre : 310 individus au maximum et soixante-dix au minimum. Ces chiffres sont comparables avec ceux de l'abbaye de Cîteaux, où un siècle auparavant, en 1636, 2000 carpes et 200 brochets avaient été pêchés dans un étang de l'abbaye<sup>38</sup>.

#### 4. Des techniques classiques pour des étangs de petite taille

Actuellement, la très grande majorité des étangs n'est plus en eau (dix-sept sur vingt et un), mais tous ont été retrouvés lors de prospections pédestres. Leur aspect extérieur est souvent similaire. Ils sont identifiables dans le paysage grâce à leur chaussée en terre dont le centre a été arraché pour servir d'exutoire à l'eau (Fig. 8). Le profil de ces digues possède une courbure différente entre l'amont et aval : le niveau du sol est plus élevé en amont qu'en aval du fait du blocage des alluvions par la chaussée. Les digues barraient des vallons d'une largeur comprise entre 90 m et plus de 350 m (chaussée de Gandrupt). Les méthodes de construction diffèrent d'un étang à l'autre : dans le cas de l'étang du Milieu, un parement en pierre existe sur la paroi interne de la chaussée ; dans d'autres cas comme à Bonnencontre, le parement se situe sur la paroi externe ; enfin, aux étangs de La Villeneuve et de Génichaux, un noyau de pierres plus ou moins équarries assure

<sup>36</sup> ADHM, 19 J 10, II.

<sup>37</sup> Il s'agit de poisson pêché et remis dans un autre étang, vraisemblablement des carpes.

<sup>38</sup> Karine BERTHIER, *La mise en place des aménagements hydrauliques et industriels d'une abbaye cistercienne : le cas de l'abbaye de Cîteaux à travers les archives et les prospections archéologiques*, Mémoire de DEA dactylographié, dir. Paul BENOÎT, Université Paris-1 1997, p. 116-118.

<i>Empoisonnements Pêches</i>	1761-62	1762-63	1765-66	1766-67	1767-68	1769-70	1770-71
Grand Étang		<b>1384 carpes et 63 brochets</b> <i>1800 remises prises à Romain, 800 alevins, 35 mères carpes 60 aiguillons de brochet</i>		<b>1120 carpes, 57 brochets et 40 perches</b>			
Jean le Maître				<b>38 carpes laboureuses,</b> <i>600 remises et 600 alevins</i>			<i>600 carpes, 200 remises, 20 carpes laboureuses</i>
Vieux Lavoir		<b>3500 remises</b> <i>6 mères carpes</i>	<i>100 carpes</i>				
La Ferrasse	<b>1130 carpes, 18 brochets et 40 perches</b>	<i>1800 alevins pris à Romains et 8 carpes laboureuses</i>	<i>1200 alevins</i>	<b>1040 carpes, 13 mères carpes, 30 brochets, 30 tanches et 160 perches</b>			
Huilerie	<i>600 remises prises à Génichaux</i>		<b>345 carpes, 306 brochets et 140 tanches</b> <i>800 alevins, 20 carpes</i>				<i>empoissonné sans chiffre + réparations</i>
Bonne-Encontre		<i>8 carpes laboureuses</i>			<b>1981 carpes, 42 brochets et 14 perches</b> <i>1500 alevins et 25 tanches</i>	<b>1100 carpes, 500 remises, 122 brochets et 30 perches</b> <i>1200 alevins et 14 carpes laboureuses</i>	<i>24 carpes laboureuses</i>
Romain-aux-Bois		<b>592 carpes et 73 brochets</b> <i>700 remises plus alevins</i>	<b>588 carpes et 4 brochets</b> <i>25 carpes</i>	<b>600 remises 4 brochetons</b>			<i>750 alevins, 300 carpes</i>
Rateau (Fraucourt)	<b>1400 carpes</b>	<i>1000 remises (400 achetées à Doncourt et 600 prises à Génichaux. 20 aiguillons de brochet, 10 laboureuses</i>			<b>1460 carpes et 24 brochets</b> <i>1200 alevins</i>		
Génichaux	<b>600 remises</b>	<i>1700 remises du Vieux Lavoir + 1000 alevins + 6 mères carpes</i>	<i>7 mères carpes et 3 laizes</i>	<i>7 mères carpes et 7 laizes</i>		<i>1200 alevins et 25 carpes laboureuses</i>	<i>15 brochetons</i>

**Fig. 6. Pêches et empoisonnements.** Les pêches destinées à la vente figurent **en gras** et les rempoisonnements des étangs en *italiques*. (Benoît Rouzeau, d'après le livre des recettes de l'abbaye, 1759-1772 ; Langres, Bibliothèque diocésaine)

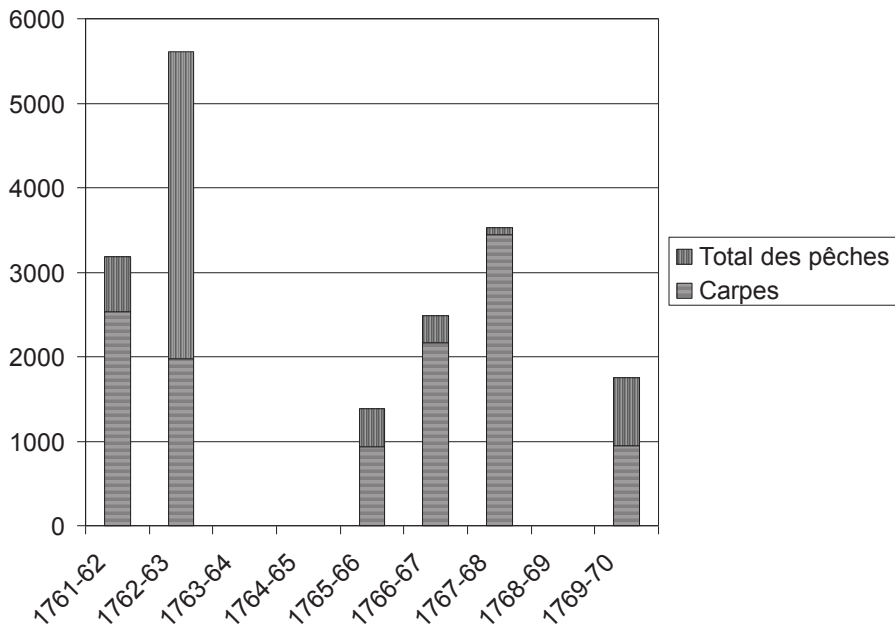


Fig. 7. La place de la carpe dans le total des pêches. (Benoît Rouzeau, d'après le livre de compte ; Langres, Bibliothèque diocésaine)



Fig. 8. La chaussée en terre de l'étang de l'Huilerie. (Benoît Rouzeau, 2006)

l'ossature centrale. Les noyaux d'étanchéité d'argile observés sur d'autres digues d'étang fouillées par l'INRAP n'ont pas été observés ici<sup>39</sup>. Les alluvions apportées par le Flambart et les autres ruisseaux sont sans doute suffisamment argileuses pour assurer cette étanchéité. La pierre est néanmoins toujours présente avec les organes de décharges conservés, déversoirs et vannes de vidange.

Dans les archives, la pierre, la terre et le bois sont souvent cités comme les matériaux à utiliser pour réparer la chaussée : dans un acte d'août 1313 concernant la chaussée de l'étang situé entre Blévaucourt et Rosière, il est par exemple demandé « que la dite chauce soit retenue de pierre et de terre devant et darriers dou haut et dou lonc... »<sup>40</sup> La même préoccupation apparaît dans des documents modernes : en 1731 à Bonnencontre, le déchargeoir, la bonde de vidange, « la muraille de pierre intérieur à l'étang » sont à remonter pour éviter de perdre du poisson<sup>41</sup>

Les prospections effectuées sur les quatre étangs de la Châtellenie de Choiseul prouvent que rien ne les différencie des chaussées construites par les moines. De même, rien ne permet de distinguer les levées construites par les Cisterciens de celles qu'ils ont reçues en donation. Les moines blancs apparaissent donc comme des utilisateurs de systèmes en place<sup>42</sup>.

Les réparations fréquentes qu'il fallait effectuer sur les installations de pêche, comme en 1770-71 aux étangs de Romain-aux-Bois et de l'Huilerie, représentaient des sommes importantes, 39% des 547 livres de dépenses occasionnées par les étangs concernaient leur entretien<sup>43</sup>. En 1766-67, pour demander une baisse des estimés au duc de Lorraine, le moine cellérier déplora le coût des réparations nécessaires pour empêcher le poisson de s'échapper par les fuites affectant la retenue de l'étang du Vieux-Lavoir<sup>44</sup>.

Les prospections ont permis de mettre en évidence deux types de structures spécifiquement liées à la pêche en étang. La première se trouve en aval de l'étang Bonnencontre, précisément à la sortie de la vanne de vidange. Il s'agit de deux murs en moellon de grès parallèles. Une série d'encoches en vis-à-vis permettaient de glisser des grilles ou des planches pour bloquer le poisson tout en laissant s'écouler l'eau. Plusieurs bassins situés à côté servaient à recueillir voire à trier le poisson pendant les vidanges totales de l'étang. Cette technique n'est pas compliquée à mettre en œuvre. Des installations similaires existaient pour les abbayes de Cîteaux (sous le grand étang), de Royaumont et de Maubuisson ; les

---

<sup>39</sup> Sophie LIEGARD, Alain FOURVEL, « Etude de deux digues d'étangs "en terre" recoupées par le tracé de la RCEA à Pierrefitte-sur-Loire et Coulanges (Allier) », *Revue Archéologique du Centre de la France* 43 (2004), p. 209-222.

<sup>40</sup> ROUZEAU, n° 674 et LXIV.

<sup>41</sup> *Ibid.*, n° 1761.

<sup>42</sup> Paul BENOÎT, « L'industrie cistercienne, XII<sup>e</sup>-première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », dans *Monachisme et technologie dans la société médiévale du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, dir. Charles HETZLEN, René DE VOS, Cluny 1994, p. 51-108.

<sup>43</sup> ADHM, 8 H 6.

<sup>44</sup> ADHM, F 488 (ROUZEAU, n°1827).



**Fig. 9.** Les trois levées de terre pour la pêche : étang du moulin du Milieu. (Benoît Rouzeau, 2006).

viviers de Maizière, et de Montier-en-Argonne présentaient sans doute la même configuration<sup>45</sup>.

Dans l'étang du Milieu, trois amas de terre surélevés de 1,2 mètre de haut par rapport au fond de l'étang et larges de 1,2 mètre de large étaient destinés à la pêche au râble, après une vidange partielle de l'étang (Fig. 9). Ce type de pêche consiste à utiliser un grand filet ressemblant à une épuisette tenue par un long manche en bois ; dans le cas d'espèce, cela évitait d'avoir à vider totalement la pièce d'eau, pour ne pas interrompre le fonctionnement du moulin alimenté par la retenue<sup>46</sup>.

Si environ la moitié des étangs semble avoir été construite par les moines, en ont-ils construit spécifiquement pour la pêche ? La fonction première des retenues de fonds de vallée situées en amont du site n'était pas la pêche, mais la protection du site abbatial contre les crues et la fourniture d'énergie pour les moulins. À Cîteaux, Fontenay, Boulancourt ou Maizière et dans bien d'autres lieux, ce type d'étangs fut l'œuvre des Cisterciens. À Morimond, même si nous n'en avons pas

<sup>45</sup> Christophe TOUPET, « Une pêcherie médiévale monumentale à l'abbaye de Maubuisson » dans *Production alimentaire et lieux de consommation...* (voir n. 2), p. 121-139 ; RUFFIE, p. 160 ; BENOÎT, *L'abbaye cistercienne de Montier-en-Argonne...* (voir n. 28), p. 179 ; BERTHIER ; BENOÎT, BERTHIER, ROULLARD, *Hydraulique monastique...* (voir n. 5).

<sup>46</sup> Cette technique fut utilisée lors de la pêche du Grand Étang en 1790 ADHM, L 810. Ces aménagements remontent probablement au XVIII<sup>e</sup> siècle.

la preuve, les étangs de certaines granges, comme La Villeneuve ou Grandrupt, semblent avoir été construits par les moines, avec l'objectif de faire tourner une roue hydraulique pour un moulin. Il est donc vraisemblable que seuls deux étangs édifiés par les Cisterciens le furent avec la pisciculture pour fonction principale, à savoir les étangs avals de Génichaux et de Fraucourt. Ce cas de figure se retrouve à Montier-en-Argonne et à Maizière<sup>47</sup>.

À Morimond comme dans ces deux abbayes, on distingue deux phases de construction d'étangs, la première étant mieux documentée que la seconde. La première, déjà mentionnée, correspond aux retenues bâties au cours du XII<sup>e</sup> siècle autour des sites abbatiaux pour les mettre hors d'eau, et la seconde à des étangs établis postérieurement pour la pisciculture, comme c'est le cas à Boulancourt avec trois étangs construits entre 1284 et 1300 ou à Maizière qui construisit cinq nouveaux étangs au XV<sup>e</sup> siècle<sup>48</sup>.

### III. LA PÊCHE EN RIVIÈRE ET EN MOULIN

#### 1. Des limites de pêcheries imprécises

Dans les cours d'eau, les droits de pêche cédés aux Cisterciens faisaient l'objet de limitations dans l'espace et dans le temps indiquées par les donateurs. Le comte de Vaudémont, qui octroya aux moines de Morimond un droit de pêche dans la Moselle en 1182, limita leur période de pêche à huit jours avant et après le Chapitre général<sup>49</sup>. Il précisa que les moines pourraient pêcher dans le fleuve comme dans ses bras ou dans les noues. Il ajouta que les moines pourraient pêcher eux-mêmes, ou faire pêcher par des tiers. Cet acte peu précis malgré tout, comme de nombreux autres, ne permet pas de localiser les pêcheries éventuelles et leur taille<sup>50</sup>. On retrouve des limitations de la période de pêche dans d'autres abbayes cisterciennes, comme à Pontigny où en 1180, le comte de Joigny Guillaume accorda aux moines le droit de pêche pendant dix jours et dix nuits dans ses rivières<sup>51</sup>. La plupart des abbayes cisterciennes eurent le droit de pêche sur les cours d'eau de moyenne importance qui les traversaient : l'Arvo pour la Bussière-sur-Ouche<sup>52</sup>, l'Aube pour Auberive, la Dheume pour Maizière<sup>53</sup> ; cette dernière abbaye avait aussi des droits de pêche dans la Saône, à 15 km du site abbatial, tout comme Theuley<sup>54</sup>.

<sup>47</sup> RUFFIE, p. 160 ; BENOÎT, *L'abbaye cistercienne de Montier-en-Argonne...* (voir n. 28), p. 179.

<sup>48</sup> DELVAU, *Le temporel de l'abbaye Notre dame de Boulancourt...* (voir n. 28), p. 110 ; RUFFIE, p. 100-105.

<sup>49</sup> ADHM, 8 H 10, Chaligny, n° 1 (FLAMMARION, n° 124).

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> *Le premier cartulaire de l'abbaye cistercienne de Pontigny, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, éd. Martine GARRIGUES, Paris 1994, p. 299.

<sup>52</sup> MATIGNON, *Patrimoine... de la Bussière...* (voir n. 30), p. 175.

<sup>53</sup> Christian BOU, « Aux sources de l'Aube, patrimoine et maîtrise hydraulique de l'abbaye cistercienne d'Auberive au Moyen Âge », *Cahiers Haut-Marnais* 209, 1997, p. 29-49 ; RUFFIE, p. 135.

<sup>54</sup> RUFFIE, p. 135 ; BERTHAUD, *L'abbaye de Theuley...* (voir n. 30), p. 141.



Dans des actes plus tardifs, les droits de pêche firent l'objet de délimitations spatiales plus précises ; le seigneur de Vrécourt donna en 1302 à Morimond une pêcherie depuis « les bornes posées près du grand pont de Robecourt appelé Pont-Neuf jusqu'au moulin de Morimond<sup>55</sup> ». Cet acte est le premier d'une longue série qui amena les moines à étendre leur droit de pêche sur diverses portions de la rivière du Mouzon, depuis l'amont de la pêcherie, jusqu'à l'étang situé entre Sauville et Vrécourt.

## 2. Contestation et partage des droits sur l'eau

Après les donations du XII<sup>e</sup> siècle<sup>56</sup>, les Cisterciens de Morimond menèrent encore jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle une politique d'extension de leur patrimoine par achats<sup>57</sup>. De 1297 à 1325 se constitua un domaine entre Sauville et Vrécourt pour le prix de plus de 1147 livres tournois, ce dont attestent une vingtaine de pièces d'archives<sup>58</sup>. Ce domaine comptait entre autres deux moulins, un étang, une pêcherie de rivière et deux pêcheries de moulin.

Au XV<sup>e</sup> siècle, le morcellement des droits sur les cours d'eau amena souvent les Cisterciens à entrer en conflits avec leurs voisins. Les compromis et les sentences qui en résultaient offrent un éclairage sur le détail des droits des uns et des autres sur les eaux. Ainsi, les moines morimondais avaient un droit de pêche dans le ruisseau des Gouttes, près de la grange du même nom, ce qui occasionna en 1406 un conflit dans lequel ils durent transiger avec la communauté des habitants de Breuvannes<sup>59</sup>. Ces derniers obtinrent le droit de pêche pour trois personnes seulement, et aux prix du versement d'un cens fixé par les moines. Le contrôle des eaux et de la pêche constituaient donc une des manifestations du pouvoir des moines comme seigneurs fonciers. Ceux-ci possédaient ainsi des droits sur la partie supérieure du cours du Flambart (Fig. 10). Dans les autres abbayes cisterciennes, le cours d'eau nourricier des monastères était bien souvent une réserve de pêche pour les moines blancs : sans l'autorisation de l'abbé de la Bussière-sur-Ouche, pas de possibilité de pêcher dans l'Arvo pour un autre seigneur<sup>60</sup>.

## 3. Faire-valoir et fonctionnement

Le mode de gestion des pêcheries de rivière apparaît peu dans les actes de Morimond. Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, dans des zones éloignées comme Chaligny, la pêche dans la Moselle pouvait être faite soit par les pêcheurs des moines, soit par d'autres<sup>61</sup>. Plus tardivement, on retrouve encore ce choix possible entre faire-valoir

<sup>55</sup> ADHM, 8 H 33, Vrécourt, n° 6 (ROUZEAU, n° 610).

<sup>56</sup> ADHM, 8 H 10, Chaligny, n° 1 (FLAMMARION, n° 124).

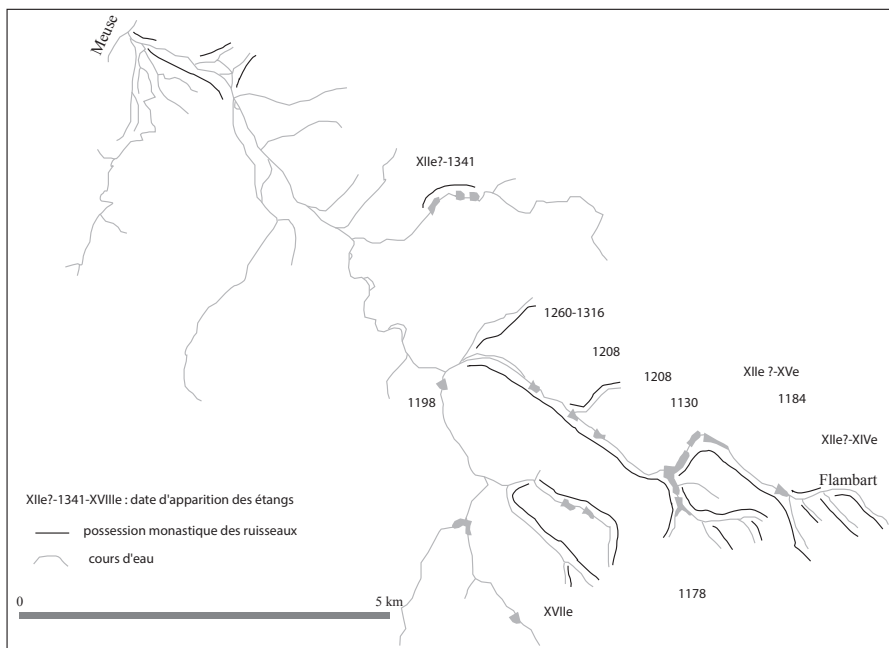
<sup>57</sup> ADHM, 8 H 33, Vrécourt. (ROUZEAU, n° 585, 590, 597, 599, 610, 612, 613, 628, 629, 630, 631, 632, 635, 639, 640 entre autre).

<sup>58</sup> ADHM, 8 H 33, Vrécourt (ROUZEAU, n° 610).

<sup>59</sup> ADHM, 8 H 29, Breuvannes, n° 21 (ROUZEAU, n° 866).

<sup>60</sup> MATIGNON, *Patrimoine... de la Bussière...* (voir n. 30).

<sup>61</sup> FLAMMARION, n° 124.



**Fig. 10. Le contrôle du Flambart par Morimond.** (Benoît Rouzeau)

direct ou indirect. En 1345, la donation d'un droit de pêche par Renier, seigneur de Choiseul, précise ainsi que les moines peuvent « pêcher ou faire pêcher »<sup>62</sup>.

Des salariés laïcs employés pour la pêche sont attestés dès le XIV<sup>e</sup> siècle à Mai-zière<sup>63</sup>, où un représentant des moines devait être là pour contrôler les prises. La gestion en faire-valoir indirect des pêches apparut plus tardivement : Theuley amodia sa pêche dans la Saône en 1481<sup>64</sup>.

#### 4. Équipements et installations de pêche

Tout ceci s'effectuait avec « le matériel nécessaire »<sup>65</sup>. Voilà le maigre bilan des sources écrites morimondaises. Il faut bien évidemment différencier, d'une part, les droits de pêches temporaires sur une rivière qui ne pouvaient s'exercer qu'avec un filet ou une canne à pêche depuis des barques ou sur la rive, et, d'autre part, les installations fixes qui avaient bénéficié d'aménagements spécifiques.

Les pêcheries installées au Moyen Âge le long de petits et moyens cours d'eau non navigables sont assez bien connues. Un premier type était formé de deux

<sup>62</sup> ADHM, 8 H 27, Rosière, n° 9 (ROUZEAU, n° 741).

<sup>63</sup> RUFFIE, p. 125.

<sup>64</sup> BERTHAUD, *L'abbaye de Theuley...* (voir n. 30), p. 141.

<sup>65</sup> ADHM, 8 H 33, Vrécourt, n° 6.

alignements de pieux en bois qui se resserraient dans le sens du courant. On y trouvait des treillages de petits bois évitant la fuite du poisson. L'ensemble se terminait par un filet ou une caisse en bois laissant passer l'eau, mais piégeant le poisson<sup>66</sup>. Un second type reposait sur une digue qui barrait tout ou partie d'un cours d'eau et qui comportait des ouvertures équipées de pièges à poissons, filets, nasses ou coffres<sup>67</sup>.

Les prospections pédestres n'ont pas permis d'en retrouver dans le cas de Morimond, mais il est possible de se référer à deux schémas du XVIII<sup>e</sup> siècle. La forme des installations de pêche y apparaît rectangulaire, mais il convient d'être prudent face à des représentations figurées qui ne donnent pas de plan à l'échelle. L'apport principal de ces deux documents est de montrer une multitude d'aménagements liés à la pêche en rivière, entre l'abbaye et Levécourt.

Le premier plan schématise le cours du Flambart depuis l'abbaye jusqu'à sa jonction avec la Meuse et le cours de cette dernière jusqu'en aval de Levécourt (Fig. 11)<sup>68</sup>. Les quatre zones de pêche sont clairement indiquées sur le plan par les lettres capitales A, B, C et D ; elles sont toujours accompagnées d'écluses.

Le deuxième schéma représente le Flambart entre Morimond et la grange des Gouttes-Basses. En plus de huit moulins et de leurs étangs, il montre des noues (Fig. 12)<sup>69</sup>. Vides d'eau à l'époque, elles ont pu servir auparavant de frayères. Elles sont intercalées avec des bassins rectangulaires qui semblent implantés directement dans le cours de la rivière. Il s'agit peut-être de réserves de pêche ou de viviers. De 110 toises de long (214,39 m) sur 20 pieds de large (6,5 m) chacun, ils se situent entre les Gouttes-Basses et la Meuse. Le poisson devait être vraisemblablement capturé aux écluses.

## 5. Les pêcheries de moulin

Trois actes mentionnent les pêcheries de moulin. En 1205, le seigneur de Clefmont se réserva la pêche dans le bief du moulin de Levécourt qu'il partageait alors avec les moines<sup>70</sup>, mais ceux-ci y acquirent tous les droits afférents avant 1285<sup>71</sup>. Par ailleurs, un acte de 1291 mentionne la présence d'une pêcherie de moulin à Pompierre. Le droit de pêche s'étendait sur une distance évaluée à un jet de pierre lancé à la main dans les deux directions, donc en amont et en aval de la roue<sup>72</sup>. Le troisième acte en question n'est qu'une mention pour le moulin de Vrécourt en 1302, où l'on autorisa la pêche dans tout le bief et les canaux du moulin<sup>73</sup>.

<sup>66</sup> Nicole PLUMETTAZ, « Une pêcherie du XII<sup>e</sup> siècle à Marin-Pré de la Mottaz (Neuchâtel-Suisse) », dans *Pêches et Pisciculture...*

<sup>67</sup> Éric YENI, « La pêcherie des Milandes », dans *Pêches et Pisciculture...*

<sup>68</sup> ADHM, 8 H 18 Levécourt.s

<sup>69</sup> ADHM, 8 H 9 Brevannes.

<sup>70</sup> ROUZEAU, n° 277, II.

<sup>71</sup> ADHM, 8 H 18.

<sup>72</sup> ADHM, 8 H 25, n° 1, Pompierre (ROUZEAU, n° 571).

<sup>73</sup> ROUZEAU, n° 610.

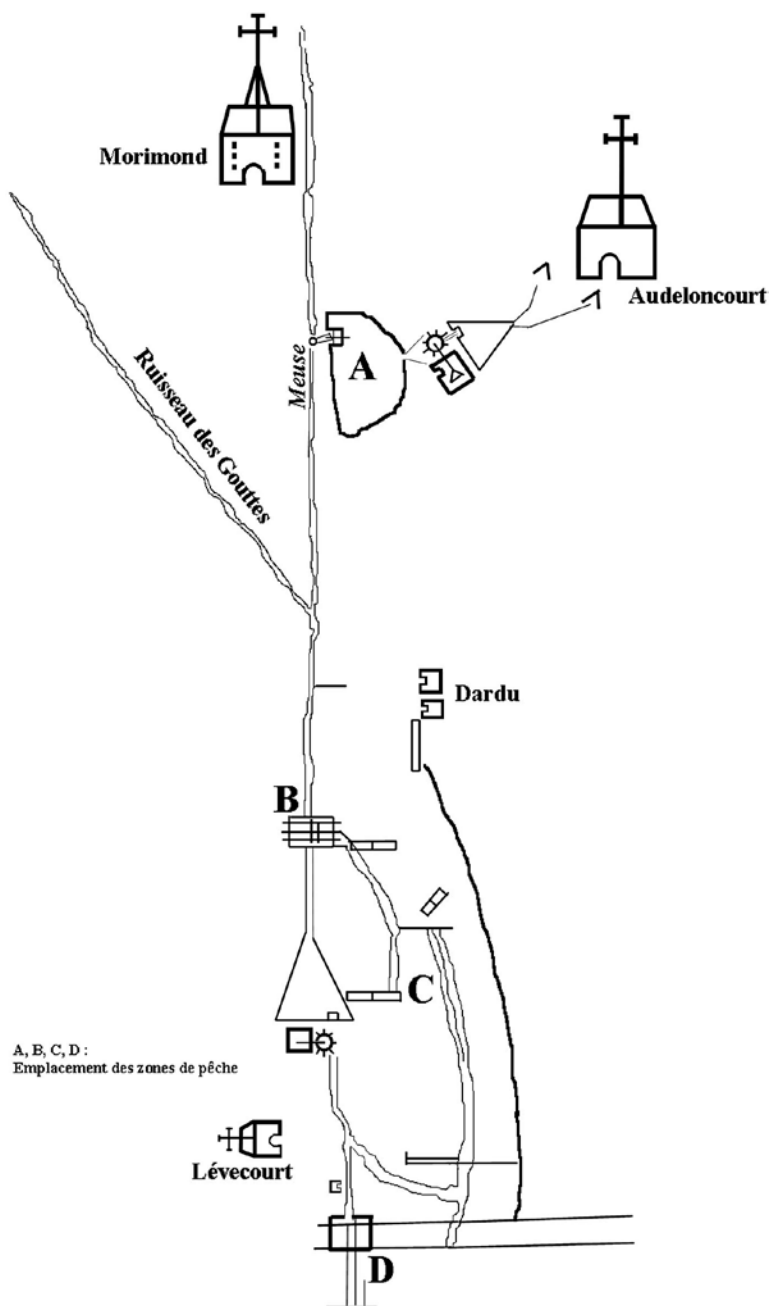
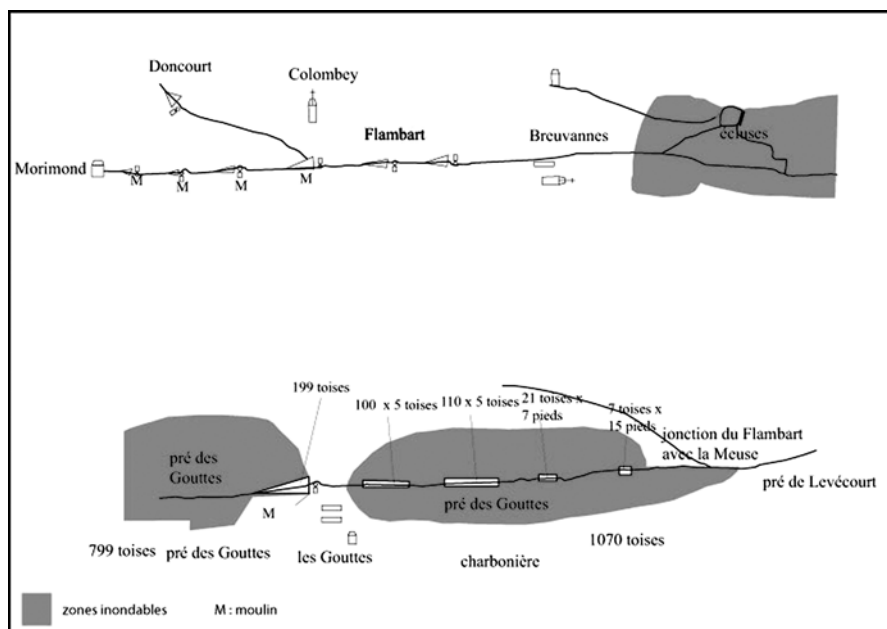


Fig. 11. Plan des installations de pêche. (Benoît Rouzeau, d'après original du XVIII<sup>e</sup> siècle, ADHM 8 H 18)



**Fig. 12.** Plan des installations de pêche de Morimond à Levécourt. (Benoît Rouzeau, d'après original du XVIIIe siècle, ADHM 8 H 18)

Il faut souligner que dans les moulins sous étang, la pêche n'était possible que dans le canal d'évacuation de l'eau. Cette activité était donc plus avantageuse dans les moulins alimentés par un bief, où il était possible de capturer du poisson à la fois en amont et en aval de la roue hydraulique. À noter toutefois que les conditions d'oxygénation en aval sont meilleures et permettent un développement optimum du poisson<sup>74</sup>.

Comment pêchait-on ? La documentation écrite est très peu loquace à ce sujet. Selon un acte de 1302, la pêche pouvait se pratiquer avec « tous types de filets ou d'engins »<sup>75</sup>. Les techniques employées étaient sans doute assez simples, étant donné le peu de largeur de ces biefs et canaux d'évacuation de l'eau. Un acte mentionne l'utilisation de nasses par des voleurs de poissons aux moulins de Levécourt et des Gouttes-Basses au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>76</sup>. Ces nasses à poissons étaient déjà très nombreuses dans les moulins gérés par le chapitre cathédral de Sens au XV<sup>e</sup> siècle<sup>77</sup>.

<sup>74</sup> BENOÎT, BERTHIER, ROUILLARD, *L'eau de la Seine...* (voir n. 31).

<sup>75</sup> ADHM, 8 H 33, Vrécourt n°6 (ROUZEAU, n° 613).

<sup>76</sup> Baptiste Mouchet a été pris à lever une nasse faite en petits saules de 3,5 pieds de longueur sur 4 pieds 9 pouces le roi de circonférence avec un crochet de bois de saule de 7 pieds 2 pouces le roi de circonférence, 8 H 46 Les Gouttes, 1785.

<sup>77</sup> Joséphine ROUILLARD, *Moulins hydrauliques du Moyen Âge, l'apport des comptes des chanoines de Sens, XI<sup>e</sup> siècle*, ville 1996.

D'autres abbayes cisterciennes ont exploité des biefs de moulin pour la pêche, par exemple pour prendre des anguilles à Auberive en 1307<sup>78</sup>. Le moulin de l'enclos de la Bussière-sur-Ouche était lui aussi un lieu de pêche<sup>79</sup>.

Dans le cas de Morimond, seul un petit vivier a été identifié en prospection, en amont du moulin de Vrécourt. Comme pour les étangs alimentant des moulins, la pêche n'était ici pratiquée qu'en complément de l'activité première. Il est probable que ce type de pêche, si facile à mettre en œuvre, a pu exister dans la totalité des vingt-huit moulins possédés par l'abbaye.

#### IV. UNE ACTIVITÉ RENTABLE ?

Une charte de 1291 concernant le moulin de Pompierre indique la possibilité pour les moines de vendre le poisson pêché dans le bief<sup>80</sup>. Cette autorisation est sans doute à mettre en relation avec la distance entre le moulin et l'abbaye, plus de 15 km. Dans ce moulin acquis tardivement, en deux temps à partir de 1266, la pêche ne fut sans doute jamais transportée à l'abbaye. De plus, le poisson pouvait être vendu dans ce bourg assez gros, de manière à augmenter le revenu du moulin morimondais le plus éloigné de l'abbaye.

La Bourgogne médiévale offre de nombreux exemples du commerce des poissons par les Cisterciens, surtout dans le cas de la pisciculture en étangs<sup>81</sup>. Les moines de Maizières vendirent 14 000 alevins de carpes provenant de l'étang de Beauregard pour 68 livres au duc de Bourgogne en 1378<sup>82</sup>. Ceux de Cîteaux achetèrent 3000 jeunes carpes au duc de Bourgogne pour rempoissonner leurs étangs en 1401<sup>83</sup>.

Il est toujours difficile de calculer ce que peut rapporter le produit d'une pêche compte tenu des frais occasionnés par les réparations fréquentes sur les installations piscicoles. Les travaux de Valérie Maupoumé et Joséphine Rouillard montrent l'importance de ces dépenses, parfois 90 livres ou plus par étang et par an dans le domaine royal à l'époque de Philippe le Bel<sup>84</sup>. Ces deux auteurs concluent tout de même à la rentabilité sur le long terme de ces installations, les revenus des trois zones d'étangs autour de Paris atteignant en moyenne entre 1302 et 1306 un peu plus de 400 livres tournois. De même, les travaux réalisés sur les monastères

<sup>78</sup> BOU, *Aux sources de l'Aube...* (voir n. 53). la moitié de celles-ci et les autres poissons furent mis dans des paniers.

<sup>79</sup> MATIGNON, *Patrimoine... de la Bussière...* (voir n. 30), p. 167.

<sup>80</sup> ADHM, 8 H 25, n° 1, Pompierre (ROUZEAU, n° 571).

<sup>81</sup> Jean RICHARD, « Les étangs et le commerce du poisson en Bourgogne », dans *L'eau en Bourgogne* (Cahiers du Centre d'Etudes Régionales de Bourgogne 3), Dijon 1986, 17 p.

<sup>82</sup> Jean RAUZIER, *Finances et gestion d'une principauté au XIV<sup>e</sup> siècle. Le duché de Bourgogne de Philippe le Hardi (1364-1384)*, Paris 1996, p. 559.

<sup>83</sup> BERTHIER ; BENOÎT.

<sup>84</sup> Joséphine ROUILLARD, Valérie MAUPOUME, « Les étangs royaux sous Philippe le Bel d'après les comptes royaux », dans *Pêches et Pisciculture...*

anglais confirment la rentabilité de cette activité aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles<sup>85</sup>, ce qui pourrait être rapproché des investissements massifs de Morimond dans la pisciculture au début du XIV<sup>e</sup> siècle. En effet, la construction d'un étang piscicole à la grange de Fraucourt en 1341 constitue un indice en faveur de la rentabilité de cette activité, puisque les moines n'hésitèrent pas à diminuer la surface agricole dans ce but<sup>86</sup>.

Les comptes de la Châtellenie de Choiseul dans le Bassigny conservés pour dix années situées entre 1496 et 1523 permettent de montrer qu'il s'agissait d'une activité rentable. Si, pendant deux années, le compte laisse apparaître un déficit d'environ 13 livres tournois, le bilan est positif les huit autres, avec une moyenne d'environ 80 livres tournois de bénéfice pour l'ensemble des quatre étangs concernés, avec un minimum de 20 livres et un maximum de 298<sup>87</sup>. Exceptée une année, les dépenses d'entretien des étangs furent supérieures au total des frais de pêche (fabrication du matériel de pêche et salaires des pêcheurs (Fig. 13)<sup>88</sup>.

	Dépenses de travaux			Dépenses de pêche			Total dépenses			Total recettes			Bilan		
	l.	s.	d.t.	l.	s.	d.t.	l.	s.	d.t.	l.	s.	d.t.	l.	s.	d.t.
1496	26	1	9	15	5		45	6	9	100	13	10	+55	7	1
1499	26	14		11	12		38	6		25	9		-12	17	
1511	45	13	8	13			58	13	8	154	17	10	+96	4	2
1514	3	10		28	4	9	31	14	9	18	13	4	-13	1	5
1515	40	15	4	1	15	10	42	11	2	88			+45	8	10
1518	6	15		10	7	7	17	2	7	42			+24	17	5
1519	20	19	2				20	19	2	42	5		+21	5	10
1520	227		4				227		4	437	6	8	+210	6	4
1522	24	10		37	19	4	62	9	4	134	10	7	+72	1	3
1523	66	10		6			66	16		365			+298	4	

Fig. 13. Les étangs de Choiseul, dépenses et recettes. (d'après H. Olland, p. 294)

Plus avant dans le temps, le registre de comptes de l'abbaye de Morimond couvrant les années 1761 à 1772 montre une situation moins favorable. En 1761, la vente de poissons ne rapporta que 108 livres sur un revenu total de 60 000 livres soit 0,18%<sup>89</sup>. Cette activité était alors de moins en moins rentable, puisque le ratio

<sup>85</sup> Christopher CURRIE, « The role of fishponds in the monastic economy », dans *The Archaeology of Rural Monasteries* (British Archaeological Reports, British Series 203), éd. Roberta GLICHRIST, Harold MYTUM, Oxford 1989, p. 147-172.

<sup>86</sup> ADHM 8 H 14, Fraucourt n° 23 (ROUZEAU, n° 732).

<sup>87</sup> OLLAND, *La baronnie de Choiseul...* (voir n. 32), p. 294.

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> Calcul effectué d'après Georges VIARD, « Les revenus de l'abbaye de Morimond vers 1760 », *Cahiers Hauts-Marnais* 196-199 (1994), p. 142-160.

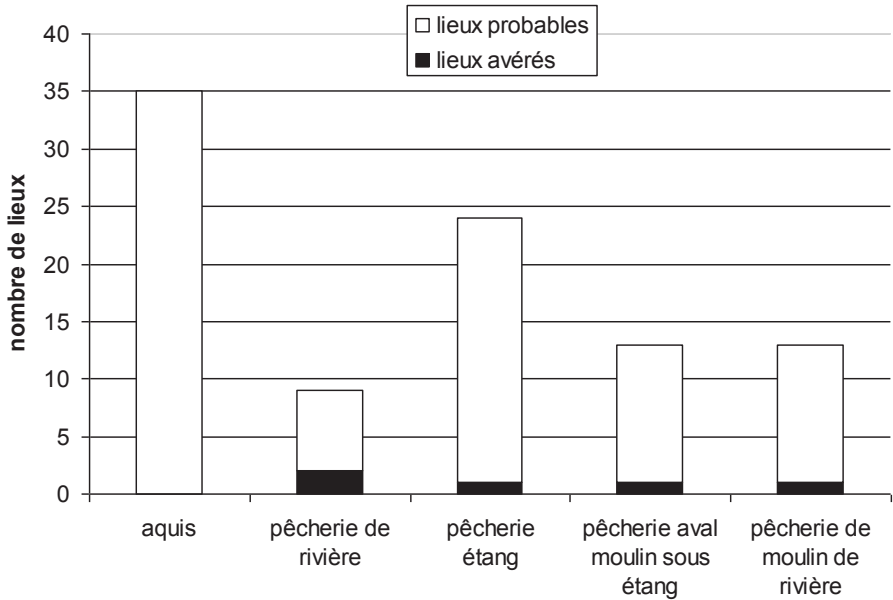


Fig. 14. Lieux de pêche de l'abbaye de Morimond au XIV<sup>e</sup> siècle. (Benoît Rouzeau)

prix de vente/poids du poisson ne cessa de diminuer pour passer de 0,85 livre par livre à 0,27 de 1761 à 1772.

## V. Conclusions

Si l'on rassemble les étangs, les pêcheries de rivière, les pêcheries de moulin sur bief et les installations en aval des moulins sous étangs, le nombre de lieux pêchés avec certitude est de neuf au XIV<sup>e</sup> siècle. Ce total est loin de la vérité et il faut en compter plus, vraisemblablement cinquante-cinq d'importance variable en fonction de la taille des cours d'eau et des étangs.

Acquis au XII<sup>e</sup> siècle dans le souci de nourrir la communauté du Bassigny en fonction de ses règles alimentaires, les lieux de pêche se sont révélés des sources de revenus importants vraisemblablement dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, il est aussi possible que l'investissement dans les étangs à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au XIV<sup>e</sup> siècle ait été une mesure destinée à faire face à la diminution du nombre de convers, comme cela a déjà été évoqué pour l'élevage des moutons et des porcs<sup>90</sup>. En effet, une pêche d'étang mobilise peu de personnel (moins d'une dizaine de personnes), sur un laps de temps assez court (dix jours environ), donc beaucoup

<sup>90</sup> Bernadette BARRIÈRE, « Les patrimoines cisterciens en France : du faire valoir direct au fermage et à la sous-traitance » dans *L'espace cistercien*, dir. Léon PREYSSOUYRE, Paris 1994, p. 45-69.



moins que les activités agricoles des labours<sup>91</sup>. Le faible coût des salaires permit par ailleurs de conserver une activité qui respectait l'idéal de faire-valoir direct prôné par les Cisterciens des origines. L'importance de la pêche est enfin à relier avec le nombre important de moulins qu'exploitèrent les moines de Morimond.

LAMOP

Benoît ROUZEAU

Université de Paris 1 – Centre Malher

9 rue Mahler

F – 75181 Paris

---

<sup>91</sup> BENOÎT, p. 233 ; OLLAND, *La baronnie de Choiseul...* (voir n. 32), p. 200 ; ROUILLARD, MAUPOUME, « *Les étangs royaux sous Philippe le Bel...* », (voir n. 84) ; Jean-Marc MONVOISIN, « La pêche en étang en Champagne à la fin du Moyen Âge : carpiiculture pour le marché parisien », dans *Pêches et Pisciculture...*

*Création et gestion d'un temporel hydraulique : les étangs et les pêcheries de Morimond (xii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)*

Dès les premiers temps, les moines de Morimond obtinrent des droits sur divers types de cours d'eau, d'abord sur la rivière Flambart, puis sur la Meuse, le Mouzon et leurs affluents. Une partie de ces droits était acquise par achat. Les activités de pêche ne sont connues à l'époque médiévale que par quelques actes, mais le dépouillement des archives et la prospection archéologique tendent à prouver que vingt-quatre étangs possédés par l'abbaye étaient déjà pêchés au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. La documentation éclaire également les pratiques de pêche associées aux moulins. Plusieurs indices, tels que la construction d'étangs ou l'achat de droits de pêche, indiquent que la vente de carpes et de brochets constitua longtemps une activité rentable pour les moines de Morimond ; ils la maintinrent en faire-valoir direct jusqu'à la Révolution.

*Creation and management of hydraulic systems : Morimond's ponds and fisheries (12th – 18th centuries)*

From the beginning, the monks of Morimond acquired different types of water rights, first on the Flambart River, then on the Meuse, the Mouzon, and their tributaries. In some cases, the rights were the result of purchase. Our knowledge of fishing activity in the Middle Ages is limited to a few acts, but archival research and archeological investigation suggest that twenty-four ponds owned by the abbey were already being fished in the mid-14th century. The documentation also shows fishing associated with the mills. Several clues, such as the construction of ponds or the purchase of fishing rights, indicate that the sale of carp and pike had long been a profitable activity for the monks of Morimond, and they continued the practice until the Revolution.

*Errichtung und Betrieb hydraulischer Systeme: Teiche und Fischgründe von Morimond (12. – 18. Jahrhundert)*

Schon von Anbeginn an erhielten die Mönche von Morimond Rechte an verschiedenen Wasserläufen, zunächst an dem Fluss Flambart, dann der Maas, dem Mouzon und deren Zuflüssen. Ein Teil dieser Rechte wurde durch Kauf erworben. Die Fischereiaktivitäten während der Zeit des Mittelalters sind nur durch einige Urkunden bekannt. Jedoch das genaue Studium der Archive und archäologische Ausgrabungen scheinen zu belegen, dass 24 Teiche, die die Abtei besessen hat, bereits in der Mitte des 14. Jahrhunderts befischt wurden. Die Dokumentation beleuchtet außerdem die Fischereipraktiken in Verbindung mit Mühlen. Viele Indizien – wie die Anlage von Teichen oder der Kauf von Fischereirechten – weisen darauf hin, dass der Verkauf von Karpfen und Hechten lange Zeit eine rentable Aktivität für die Mönche von Morimond war; sie behielten diese Praktik bis zur Revolution bei.

